



L'OACI offre son assistance pour assurer les vols humanitaires pendant la pandémie de COVID-19

Publication immédiate

Montréal, le 25 mars 2020 – Dans le cadre de ses efforts continus visant à soutenir la riposte mondiale à la COVID-19, l'OACI a pris des mesures pour aider le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), géré par le Programme alimentaire mondial (PAM), à continuer d'offrir des services de transport aérien fiables et efficaces de passagers et de fret léger pendant la pandémie, à l'appui d'objectifs humanitaires d'envergure.

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a récemment rappelé que « le virus n'épargne aucune nationalité, communauté ou religion. Il attaque tout le monde sur son passage, implacablement ». Il a insisté sur le fait que les conflits armés continuent de faire rage dans le monde et que « ce sont les personnes les plus vulnérables – les femmes et les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes marginalisées et déplacées – qui paient le tribut le plus lourd ».

Le PAM ayant des difficultés à obtenir des renseignements à jour sur les fermetures d'aéroports dans le monde – avec les risques que cela comporte pour le transport fiable du personnel et des fournitures de secours –, l'OACI lui a prêté main-forte grâce à une nouvelle application qu'elle était en train de mettre au point pour accéder à l'information aéronautique officielle et aux mises à jour les plus récentes sur les fermetures d'aéroport.

Les responsables des Bureaux régionaux de l'OACI ont assuré une coordination active avec leurs homologues du PAM et les ont aidés à accroître la capacité mondiale d'évacuation sanitaire dans le cadre du MEDEVAC, et à établir sept aéroports-pivots fiables pour appuyer les vols d'aide humanitaire dans le monde entier.

Au sujet des États en développement en particulier, l'OACI demande à ses États membres d'assurer le maintien de tous les vols d'évacuation et des vols d'aide humanitaire effectués par l'UNHAS.

L'Organisation recommande également aux États d'éviter de soumettre les équipages de ces vols d'aide humanitaire à de longues périodes de quarantaine lorsqu'ils appliquent les protocoles nécessaires au mouvement des personnes, de façon à ne pas les retirer du service à un moment où les besoins sont pressants.

Elle a demandé aussi aux autorités nationales de l'aviation d'accélérer le renouvellement des licences du personnel et d'assurer une coordination diligente avec les services consultatifs et de planification de vols.

Les vols du PAM et d'autres organismes d'aide sont par ailleurs tributaires de la disponibilité de pièces de rechange pour la maintenance normalisée des avions. L'OACI a donc attiré l'attention des États sur la nécessité pour les services douaniers et frontaliers d'accorder des congés spéciaux dans le cas des expéditions de pièces de rechange.

« Les vols de l'UNHAS sont cruciaux pour beaucoup de citoyens et de sociétés, quelle que soit la situation mondiale ; ils sont souvent la seule façon d'acheminer des fournitures aux régions les plus éloignées et les plus difficiles d'accès du monde », a fait remarquer la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu. « Dans la lutte mondiale contre une pandémie, ces vols acquièrent encore

plus d'importance. Nous demandons donc aux gouvernements d'en être conscients et de se montrer proactifs en garantissant et en soutenant ces services aériens vitaux durant la pandémie de COVID-19. »



Photo WFP/Deborah Nguyen

Dans le cadre de ses efforts continus visant à soutenir la riposte mondiale à la COVID-19, l'OACI a pris des mesures pour aider le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), géré par le Programme alimentaire mondial (PAM), à continuer d'offrir des services de transport aérien fiables, économiques et efficaces de passagers et de fret léger pendant la pandémie, à l'appui d'objectifs humanitaires d'envergure.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Information de l'OACI sur les incidences économiques de la COVID-19](#)

[Portail d'information de l'OACI sur la COVID-19](#)

[Site web de l'OACI sur la facilitation](#)

[Site web du CAPSCA sur la COVID-19](#)

[Retombées positives de l'aviation et leur incidence sur les ODD de l'ONU](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

communications@icao.int

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)